

PLUi : le diagnostic du territoire se construit ensemble !

Le diagnostic du territoire constitue une étape essentielle du PLUi : il permet d'identifier les besoins et les enjeux d'aménagement, tout en dressant un état initial de l'environnement. Véritable travail collectif, il s'enrichit des contributions des élus, des acteurs locaux, des habitants et des personnes publiques associées. Depuis avril 2025, réunions, ateliers et animations se succèdent pour nourrir la réflexion des bureaux d'études.

Une journée d'appropriation du territoire : les élus sur le terrain

Le 24 juin 2025, les élus et agents de la CCME, accompagnés des bureaux d'études URBICAND et ECOSCOP, se sont retrouvés pour une journée d'immersion à travers le territoire. À bord d'un bus, ils ont parcouru les paysages des deux vallées, les bourgs de Mélisey, Faucogney et Servance, les villages du plateau des Grilloux, ainsi que plusieurs sites emblématiques : un ancien site industriel à Corravillers, des « spots » touristiques et l'étang intercommunal.

Cette journée d'échanges, conviviale et constructive, a permis à chacun de mieux s'approprier la diversité et la richesse du territoire : un espace à la géographie contrastée, au patrimoine naturel, rural et industriel fort, mais aussi porteur de défis à relever. Les discussions ont mis en lumière les points de vigilance partagés à savoir la gestion des étangs, l'évolution de l'agriculture et de la forêt, le maintien des services et des équipements, l'accès au logement sur le Plateau, et la mobilité.

Dans un esprit collectif et positif, cette journée a marqué le véritable lancement du PLUi sur le terrain, posant les bases d'un projet commun, ancré dans la réalité du territoire et porté par ses acteurs.

Photo intitulé réunion agricole

Zoom sur l'agriculture : des ateliers productifs et riches d'échanges !

L'agriculture occupe une place centrale dans l'aménagement et l'identité du territoire. Véritables « jardiniers du paysage », les agriculteurs façonnent au quotidien les espaces ouverts et les panoramas qui font la richesse du territoire. Sans leur présence et leur travail, ces paysages emblématiques perdraient peu à peu leur caractère.

C'est dans cet esprit qu'ont été organisés plusieurs ateliers agricoles à Melisey, Faucogney, Servance et La Longine. Près d'une vingtaine d'agriculteurs y ont participé, permettant des échanges directs et constructifs autour de leurs pratiques, de leurs besoins et des enjeux à prendre en compte dans le futur **PLUi**. Un premier repérage des exploitations agricoles sur plan a également été réalisé.

Les discussions ont mis en lumière des enjeux variés selon les secteurs : vallées, Plateaux, zones bâties mais un constat commun s'est dégagé : la nécessité de préserver les surfaces agricoles, de soutenir les projets d'installation, de modernisation ou de diversification touristique, et d'améliorer les conditions d'exploitation, notamment face aux contraintes de

dispersion du bâti, aux besoins de drainage en fond de vallée et aux difficultés croissantes d'accès à l'eau.

Ces ateliers, menés dans un esprit d'écoute et de co-construction, ont permis de renforcer le lien entre le monde agricole et le projet de territoire, en reconnaissant pleinement le rôle des agriculteurs comme acteurs essentiels du paysage et de l'aménagement local.

Le 30 octobre 2025, la première Conférence des maires a réuni l'ensemble des communes pour partager et débattre des enjeux du territoire. Trois grands thèmes importants ressortent à l'aune des échanges :

Premier thème : les atouts et les faiblesses d'un environnement montagnard riche et contrasté

Le PLUi doit maintenir des milieux naturels d'une valeur exceptionnelle. Près de 70% du territoire est dans une zone de protection ou une zone d'intérêt environnemental ! Très étendu, ce patrimoine est également unique, avec la présence de plus de 1800 étangs issus du milieu naturel et de l'action de l'homme !

Le lien entre l'homme et son milieu est historiquement fort sur les 1000 Etangs et il continue de perdurer par l'activité agricole, la sylviculture, le tourisme, l'attachement qu'il suscite auprès des habitants actuels et futurs. Le déploiement de ces activités, la valorisation des circuits touristiques, l'encadrement du photovoltaïsme, la protection du patrimoine bâti (bâti rural, villageois, industriel), sont autant d'enjeux pour le PLUi

Les échanges avec les personnes publiques : la préservation des espaces et des ressources, un enjeu majeur

Depuis la loi Climat et Résilience promulguée le 21 août 2021, l'objectif pour 2050 est d'atteindre le « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN). Le PLUi devra s'inscrire dans une trajectoire de forte réduction de la consommation des espaces naturels et agricoles par l'urbanisation. Il faudra également veiller que la ressource et les équipements d'eau et d'assainissement soient suffisants pour les projets futurs, tout en limitant les risques de pollution.

Second thème : les atouts et les faiblesses d'une dynamique démographique et résidentielle contrastée

Dans un territoire marqué par le vieillissement de la population, de nombreux logements vacants, une certaine précarité énergétique du parc de logements, l'amélioration de l'habitat est un enjeu de premier plan. Elle doit être associée à un maintien des équipements et services, autre enjeu incontournable de l'attractivité résidentielle. Le territoire ne manque pas d'atouts à valoriser en offrant une grande diversité de types de logements et de cadres de vie dans les bourgs, villages et hameaux. Le résidentiel secondaire sur les plateaux doit être valorisé dans ses apports au territoire tout en étant davantage encadré.

Troisième thème : les atouts et les faiblesses d'une armature urbaine historiquement dispersée

Le territoire se caractérise par un bâti dispersé entre de nombreux villages, hameaux et fermes. Cette armature variée offre des opportunités pour créer des logements et des activités sans impacter l'agriculture et les espaces naturels, mais cela oblige à faire des choix pour identifier les secteurs les plus propices pour implanter des constructions neuves et ceux où il faudra privilégier la réhabilitation. De plus, le territoire devra être en mesure de développer l'économie et le tourisme en anticipant les incidences environnementales et les contraintes réglementaires, notamment celles liées à la loi Montagne vis-à-vis des étangs.